

 Beaumont-le-Roger La Dépêche du 3 janvier 2024 431 mots

Conseil municipal

La mairie met fin aux temps d'activités périscolaires

Les temps d'activités périscolaires ne seront plus d'actualité à partir de la rentrée 2024. Une décision prise à cause des problèmes de recrutement d'animateurs.

Existant depuis 2014 à Beaumont-le-Roger, les temps d'activités périscolaires (TAP) ne seront plus qu'un souvenir à partir de la rentrée de septembre 2024. La décision a été prise par le conseil municipal le mardi 19 décembre dernier. Le projet éducatif de territoire (PEDT) ne sera donc pas renouvelé lors de son terme le 30 juin prochain.

Un conseil d'école exceptionnel a eu lieu le mardi 12 décembre sur ce sujet, avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les élus. Ce conseil a voté pour la fin des TAP avec 19 voix pour l'arrêt, 9 contre et 2 abstentions.

Un manque d'animateurs

Cet acte est la conséquence des problèmes de recrutement d'animateurs que rencontre la mairie. Cela serait dû aux « **qualifications qu'ils doivent fournir et aux horaires peu attrayants (1 h 40 par jour)** », indique le communiqué. « **Avant, nous avions 1 h 30 de TAP par classe donc nous pouvions faire plein de choses différentes, comme du sport ou encore l'apprentissage de la langue des signes** », déclare Maryline Bachelot, l'adjointe au maire en charge des écoles. Maintenant, le temps est réduit à trois quarts d'heure, donc il est « **compliqué de faire des activités** », ajoute-t-elle. C'est pourquoi les parents, les enseignants et quelques enfants auraient demandé l'arrêt des TAP.

Les enfants du groupe scolaire Commandant Cousteau n'auront donc plus d'école le mercredi matin.

Un retour de la compétence enfance-jeunesse

Le maire Jean-Pierre Le Roux a annoncé dans le même temps le retour de la compétence enfance-jeunesse à la commune, à la place de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN), en précisant toutefois : « **il n'y a rien de fait, il faut que l'IBTN vote le retour de la compétence aux communes.** » Cela concernerait le multiaccueils, dont la crèche, soit une vingtaine de berceaux.

« Beaumont-le-Roger est la commune la plus impactée par cette décision en termes d'effectifs, indique Jérôme Cléret, l'adjoint en charge des affaires administratives et financières. **C'est une vraie contrainte, mais je pense que pour mieux la gérer, il faut que la compétence revienne à la commune.** »

Concrètement, il va falloir gérer certaines problématiques mais « **nous nous adapterons, nous n'aurons pas le choix** », assure Jean-Pierre Le Roux.

Cette compétence pourrait revenir aux communes dès la rentrée scolaire 2024, il ne reste plus qu'à attendre le vote du conseil communautaire fin janvier.

Coralie Maux-Renard



Lors des questions diverses du conseil municipal, les élus ont indiqué la fin des temps d'activités périscolaires existant à Beaumont-le-Roger depuis 2014.